

SOMMAIRE

Mot de la présidente	1
Un réseau stratégique de chercheuses et d'intervenantes prend forme	2
Le mois d'octobre : mois de l'histoire des femmes	3
Liens entre le RQCF et des chercheuses de différentes origines	4
Notes pour une allocution de madame Linda Goupil, ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine Pour l'annonce publique du Programme d'action 2000-2003, <i>L'égalité pour toutes les Québécoises Québec, le 24 août 2000</i>	4
Parutions récentes	12
Des invitations	13

Équipe de réalisation du bulletin :

Anita Caron, Micheline Beaugard et France Bolduc

Membres du Conseil d'administration du RQCF :

Présidente : Anita Caron
 Trésorière : Micheline Beaugard
 Conseillères : Denyse Côté
 Chantal Doré
 Anick Druelle
 Hélène Massé
 Maria Élisabeth Montejo
 Claudie Solar
 Nicole Thivierge

Équipe de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes :

Hélène Lee-Gosselin, titulaire (418)656-7283
 Micheline Beaugard, adjointe (418) 656-2693
 France Bolduc, secrétariat (418) 656-2922
 Local 1475, Pavillon Charles-De Koninck
 Université Laval, G1K 7P4
 Numéro de télécopieur : (418) 656-3266
 Courrier électronique : CECFUL@fse.ulaval.ca
 Page web : <http://www.fss.ulaval.ca/lef/>

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères collègues chercheuses féministes,

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, des informations sur quelques activités visant à assurer une plus grande concertation entre chercheuses et intervenantes féministes.

J'attire particulièrement votre attention sur la tenue à Montréal, samedi le 25 novembre, d'une journée de réflexion au cours de laquelle nous nous interrogerons sur les conditions vécues par des femmes d'origines diverses poursuivant, au Québec, des travaux de recherche comme étudiantes ou comme professionnelles.

Nous comptons également organiser, dans le cadre du congrès de l'ACFAS, un colloque ou un atelier sur *Femmes et formation continue*. Des informations à ce sujet vous seront communiquées, au cours des prochaines semaines.

Vous constaterez que le bulletin nous arrive avec une page couverture nouvelle préparée par France Bolduc. Le logo qui y apparaît est celui qui identifie le Réseau sur le site internet de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes dont l'adresse est le <http://www.fss.ulaval.ca/lef/>. Tous nos remerciements à France pour sa contribution efficace et soutenue à la mise en réseau des chercheuses féministes au Québec.

N'hésitez pas à nous faire part de travaux et de publications qui peuvent intéresser les membres du Réseau.

Anita Caron, présidente

Un réseau stratégique de chercheuses et d'intervenantes prend forme

Anita Caron

Une subvention de recherche stratégique du CRSH a été accordée pour trois ans à un regroupement de chercheuses et d'intervenantes dont j'assume la direction. Participent à l'équipe de coordination : Lucie Lamarche (Sciences juridiques - UQAM); Marguerite Mendell (Affaires publiques et professionnelles - Concordia); Sylvie Morel (Relations industrielles - Université Laval); Francine Saillant (Anthropologie - Université Laval); Nicole Thivierge (Sciences humaines - UQAR); Marielle Tremblay (Sciences humaines - UQAC); Anick Druelle (professionnelle de recherche - UQAM); Nadine Gaudreau (Relais-femmes); Charlotte Thibault (Service aux collectivités - UQAM).

Apportent leur expertise à diverses activités de réseautage : Christine Corbeil (Travail social - UQAM); Diane Lamoureux (Sciences politiques - Université Laval); Marie-Josée Legault (Sociologie - Télé-Université); Dominique Masson (Sciences politiques - Université d'Ottawa); Marie-José Nadal (Anthropologie - UQAM); Cécile Sabourin (Sciences économiques - UQAT); Marie-Lise Semblat (Géographie - Université de Paris III); Diane-Gabrielle Tremblay (Sciences économiques - Télé-Université).

Le réseau peut également compter sur une dizaine d'intervenantes représentant des groupes de femmes de diverses régions du Québec.

Un premier atelier est actuellement en préparation. Il aura lieu à Chicoutimi les 5 et 6 avril 2000 et aura comme thème : *Mondialisation et décentralisation : les nouveaux défis d'une citoyenneté active pour les femmes*. Nicole Thivierge et Marielle Tremblay en assument l'organisation en concertation avec l'équipe de coordination et en lien avec les chercheuses et les intervenantes qui participent à ce réseau.

La préparation des deux autres ateliers est également amorcée. À l'automne 2001, chercheuses et intervenantes devraient se retrouver à Québec pour un atelier qui aura comme objectif de questionner les effets de la restructuration du système de santé sur les conditions de vie des femmes qui en sont des partenaires de premier plan.

C'est à Montréal que se tiendra, à l'automne 2002, un troisième atelier qui portera sur la problématique des droits économiques et sociaux et sur la recherche de mesures pouvant assurer une répartition plus équitable des richesses entre les hommes et les femmes.

Les données recueillies dans chacun de ces ateliers serviront de base à la tenue d'un colloque international qui aura lieu, au printemps 2003, à Montréal.

Tout au cours de leurs travaux, les chercheuses et les intervenantes regroupées dans ce réseau entendent identifier et promouvoir des politiques et des pratiques pouvant assurer aux femmes une pleine reconnaissance de leurs droits sociaux et économiques et une réelle participation à la formulation d'un modèle de distribution des richesses fondé sur des valeurs de justice et d'équité.

Pour information sur les travaux de ce réseau, on peut communiquer avec Anick Druelle (514-987-3000 poste 1203) et avec moi-même au 418-246-3426 ou au 514-987-3000 poste 4495.

Le mois d'octobre : mois de l'histoire des femmes

Anita Caron

Pour souligner le mois de l'histoire des femmes, Condition féminine Canada a préparé un dépliant qui se veut un survol des grandes étapes ayant marqué la transformation du statut et des conditions de vie des femmes canadiennes au cours de la période 1900-2000.

Le dépliant, qui a pour thème : « Marquer l'histoire et préparer l'avenir : les femmes du XX^e siècle », permet de refaire le chemin parcouru et invite à poursuivre le travail accompli :

- 1900-1940 : La reconnaissance des droits fondamentaux
- 1940-1960 : De « soldats de la manufacture » à « reine du foyer »
- 1960-1985 : La révolution tranquille et la seconde vague du mouvement féministe
- les années 1990 et les défis de l'an 2000.

On peut se procurer des exemplaires de ce dépliant en s'adressant à :

Condition féminine Canada
 Ottawa (Ontario) K1A 1C3
 Téléphone : 613-995-7835
 Télécopieur : 613-943-2386
 ATME : 613-996-1322
 Courriel : publications@smc-cfc.qc.ca
 Site Web : www.smc.cfc.qc.ca

La Marche mondiale des femmes de l'an 2000

Denyse Côté

Le gigantesque travail d'organisation assumé par une poignée de travailleuses et une armée de militantes et bénévoles est presque arrivé à terme. L'appui des membres du RQCF comme celui de toutes les féministes est très important pour le succès de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Vous pouvez retrouver sur le site web de la Marche mondiale (www.ffq.qc.ca/marche2000) le contenu des revendications internationales, canadiennes et québécoises. Il serait important de sensibiliser les collègues ainsi que les étudiantes aux revendications visant l'élimination de la pauvreté et de la violence faite aux femmes. Cette adresse donne également accès à des renseignements sur les actions entreprises et à venir, sur l'organisation de la Marche au niveau international.

Du 9 au 13 octobre inclusivement auront lieu au Québec des actions sur une base régionale. Renseignez-vous dans votre localité! Nous vous incitons à y participer activement, à inviter vos collègues, vos proches, vos étudiantes et étudiants à y participer également! Si le temps vous le permet, organisez un événement dans votre milieu (table ronde, séminaire, vente de matériel promotionnel etc.). Faites signer des cartes d'appui aux revendications de la Marche! Nous avons chacune un rôle à jouer dans cette mobilisation, si modeste soit-il.

Liens entre le RQCF et des chercheuses de différentes origines

Maria Elisa Montejo

Depuis quelques années le RQCF a manifesté sa volonté d'aborder la question du pluralisme en recherche féministe. Une journée d'étude a été organisée en 1998, suivie d'un colloque intitulé « Pluralisme et recherche féministe » tenu dans le cadre de l'ACFAS en 1999.

C'est vers la fin 1999 que le Réseau a décidé d'organiser une rencontre avec des chercheuses féministes de diverses origines. Depuis, plusieurs rencontres informelles ont rassemblé une dizaine de chercheuses d'origines diverses et aux identités multiples, des chercheuses formées, ou en formation, citoyennes, résidentes permanentes, étudiantes de passage au Québec.

Ces rencontres ont permis d'exposer nos expériences, les difficultés rencontrées pour nous faire reconnaître dans le milieu de la recherche. Ces discussions sincères et ouvertes ont fait cheminer la réflexion. Une proposition d'organiser des activités conjointement avec des chercheuses indépendantes, le Réseau des chercheuses africaines de la diaspora et le réseau Femmes africaines, Horizon 2015 a émergé de ces discussions.

Une journée de réflexion qui portera sur le vécu des chercheuses féministes de diverses origines se tiendra à Montréal le 25 novembre 2000. Une autre activité sera organisée en 2001 afin de discuter des solutions pour contrer les difficultés recensées.

Nous, chercheuses des différentes origines, sommes très heureuses de nous retrouver entre chercheuses. En tant que chercheuses féministes nous devons construire ensemble et de façon solide le mouvement féministe.

« Réservez le samedi 25 novembre pour la journée de réflexion, on vous attend on grand nombre »

Notes pour une allocution de madame Linda Goupil, ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine

**Pour l'annonce publique du Programme d'action 2000-2003,
L'égalité pour toutes les Québécoises
Québec, le 24 août 2000**

Bonjour mesdames,
Bonjour messieurs,

Cela me fait très plaisir de vous accueillir ce matin et de vous présenter le nouveau Programme d'action du gouvernement pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Québec. Et je ne parle pas ici d'une égalité de droit, qui est déjà entièrement acquise, mais bien d'une égalité de fait, une égalité sociale, une égalité économique, une égalité politique, en fait une égalité qui s'imprime dans la vie quotidienne de toutes et chacune.

Pourquoi un programme d'action ?

Je vous entends presque murmurer : « Encore un programme d'action! Mais pourquoi donc un autre programme d'action? Qu'est-ce que ça donne? » Là-dessus, je serais tentée de vous retourner la question : « Que croyez-vous donc que serait devenue la Politique gouvernementale en matière de condition féminine *Un avenir à partager...* si elle ne s'était pas traduite par des engagements et des actions concrètes des ministères et des organismes du gouvernement? » Un beau souvenir? Un document de référence pour des travaux de recherche? Ce n'est pas ce que nous souhaitons et nous avons fait en sorte que cette politique s'incarne réellement dans les gestes quotidiens du gouvernement. Et c'est par le biais des programmes d'action triennaux successifs que nous assurons cette mise en

œuvre.

.../

L'égalité pour toutes les Québécoises (suite)

Si vous êtes intéressés à connaître les réalisations gouvernementales pour la période précédente, je vous invite à consulter le Rapport synthèse du *Programme d'action pour toutes les Québécoises 1997-2000* qui vous a été remis ce matin. Si vous désirez obtenir des renseignements plus généraux sur l'évolution de la situation des femmes au Québec de 1995 à 2000, je vous souligne que nous avons produit un ensemble de fiches sur le sujet en juin dernier pour la Conférence spéciale des Nations unies généralement désignée Beijing + 5, qui faisait le point sur les suites de la Conférence mondiale sur les femmes de 1995. Ces fiches sont disponibles au Secrétariat à la condition féminine.

Je n'ai pas l'intention de faire étalage de tous les résultats obtenus, de tous les progrès accomplis. Ils sont nombreux, ils sont bien réels, mais je veux surtout vous entretenir de la nécessité de poursuivre nos efforts et de nous engager dans un nouveau programme d'action. Même si les femmes profitent elles aussi d'une situation économique favorable, même si elles marquent des points dans bien des domaines, dans l'obtention de diplômes universitaires, dans le secteur des affaires, dans les postes de responsabilités, je vous assure qu'aussi longtemps qu'il y aura des disparités socio-économiques entre les femmes et les hommes, aussi longtemps qu'il y aura de la discrimination et de la violence qui s'exerceront contre les femmes, notre action demeurera nécessaire.

La structure du programme d'action

Il est important, je crois, de souligner que ce programme d'action ne regroupe pas toutes les activités et les programmes gouvernementaux dont bénéficient les femmes. Il consigne les actions particulières que les ministères et les organismes du gouvernement entendent poursuivre ou entreprendre pour favoriser l'établissement de conditions socio-économiques égalitaires entre les femmes et les hommes. Ce sont des choix d'actions structurantes auxquelles les ministères et organismes accordent priorité à partir de leurs budgets réguliers et des ressources humaines dont ils disposent.

Ces actions sont regroupées en deux sections : les projets mobilisateurs et les actions sectorielles. On nomme projets mobilisateurs les interventions concertées qui réclament la participation de plusieurs ministères ou organismes et qui portent sur des problèmes graves et urgents à résoudre. Trois de ces projets abordent leur deuxième phase et le quatrième, visant à soutenir l'entrepreneuriat féminin, est un tout nouveau projet qui marque la volonté du gouvernement d'accorder une attention particulière au développement local et régional. On nomme actions sectorielles les mesures sous la responsabilité d'un seul ministère ou organisme, même si leur réalisation peut faire appel à plusieurs partenaires, qu'ils soient du secteur public, parapublic, privé ou communautaire. Ces actions, qui ont souvent une dimension régionale, sont regroupées sous neuf thèmes qui correspondent à autant de priorités pour l'amélioration des conditions d'égalité entre les Québécoises et les Québécois. J'y reviendrai.

Les projets mobilisateurs

Je vous parlerai d'abord des projets mobilisateurs en commençant si vous me le permettez par le dernier qui est tout nouveau.

L'entrepreneuriat féminin :

Le quatrième projet mobilisateur qui devient ainsi le premier se penche sur les difficultés éprouvées par les femmes entrepreneures. Le phénomène de l'entrepreneuriat féminin n'est pas nouveau. Même avant que les femmes mariées n'acquissent la capacité juridique de mener leur propre barque, il n'était pas rare de voir les femmes tenir la boutique d'une entreprise familiale ou assurer la gestion d'une entreprise agricole. Les travaux réalisés au cours des dernières années pour mieux connaître la réalité des femmes chefs d'entreprise révèlent cependant qu'elles doivent faire face à des difficultés que n'éprouvent pas leurs homologues masculins. C'est ce qui nous a amenés, comme gouvernement, à lancer un nouveau projet mobilisateur qui canalise l'action des ministères et organismes préoccupés par ces questions vers la résolution de ces problèmes.

Il s'agit d'abord de bien définir les différentes catégories d'entrepreneuriat féminin, y compris l'entrepreneuriat collectif, qui regroupe principalement les coopératives et les entreprises de l'économie sociale dirigées par des femmes. Dans un deuxième temps, il faut distinguer les difficultés propres à chacune de ces catégories et les .../

L'égalité pour toutes les Québécoises (suite)

particularités qu'elles présentent selon la taille et la structure industrielle de chacune des régions. Enfin, il faut explorer les possibilités de l'action gouvernementale pour créer les conditions les plus favorables possibles à la création, au maintien et à l'expansion des entreprises dirigées par les femmes.

Les recherches déjà réalisées révèlent que deux principaux obstacles persistants entravent les chances de succès des femmes entrepreneures, soit l'accès au financement et l'accès aux réseaux. Il a été démontré que lorsque les femmes entrepreneures font appel aux institutions financières pour obtenir du capital, elles essuient un refus plus souvent que les hommes, s'exposent à des conditions de crédit moins avantageuses, comme des taux d'intérêt plus élevés, des demandes de garanties personnelles, de sûretés ou de biens plus fréquentes de même que l'exigence plus courante de cautionnement du conjoint. Le gouvernement doit poursuivre, avec les institutions financières et les autres gestionnaires de capitaux, les efforts de sensibilisation pour permettre aux femmes d'établir une meilleure relation de confiance avec ces institutions à l'échelle locale ou régionale et à assurer un meilleur accueil à leurs projets.

L'accès aux réseaux d'affaires constitue aussi un enjeu majeur pour le développement et la consolidation de l'entrepreneuriat féminin. Ces réseaux sont en effet essentiels pour l'essor des entreprises car ils détiennent les clés pouvant ouvrir plusieurs portes : le financement, le mentorat, le développement d'habiletés, l'information sur les occasions d'affaires, la formation d'alliances stratégiques, le soutien dans la résolution de problèmes, et quelquefois même les ouvertures sur les marchés extérieurs. Il est certain que pour progresser, les femmes entrepreneures ne peuvent se cantonner uniquement dans les réseaux féminins, malgré tout le soutien qu'elles peuvent en retirer. Le gouvernement tentera donc, par le biais de ce projet mobilisateur, de les aider non seulement à consolider leurs propres réseaux mais aussi à pénétrer les réseaux traditionnels des gens d'affaires. Il examinera également comment il peut contribuer à résoudre les autres difficultés auxquelles font face les femmes chefs d'entreprise.

L'analyse différenciée selon les sexes :

Le premier projet mobilisateur vise l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales. De quoi s'agit-il? s'inquiéteront les non initiés. Il s'agit simplement de reconnaître une réalité universelle bien concrète : l'humanité est sexuée. Cette réalité étant admise, il faut agir en conséquence. Les femmes ne sont pas un groupe parmi d'autres, elles sont la moitié de la population, et plus ou moins la moitié des autres groupes, la moitié des jeunes, la moitié des personnes âgées, la moitié des autochtones. Rechercher des solutions aux problèmes socio-économiques qui affectent ces différents groupes, ou la population en général, sans distinction de sexe, équivaut à dénier la réalité, à masquer les différences, à rendre neutre ce qui ne l'est pas et, par voie de conséquence, à soutenir des conclusions inexactes et des décisions parfois inadaptées. Il s'agit donc de mettre au point, par expérimentation successives dans des ministères et des organismes du gouvernement, les méthodes et les instruments d'analyse qui nous mettront à l'abri de telles erreurs.

Je vous donne un exemple : le décrochage scolaire chez les jeunes. Si on veut convaincre les garçons et les filles d'obtenir au moins un diplôme d'études secondaires, il faut invoquer des arguments qui correspondent aux réalités particulières qu'ils vivent et il faut prendre en compte les conséquences différentes de l'abandon scolaire sur l'avenir des uns et des autres. Ainsi, si on constate d'une part que les filles, malgré des résultats scolaires satisfaisants, abandonnent en majorité par manque d'estime de soi et de confiance en leurs capacités de se construire un projet de vie stimulant ou en raison de grossesses précoces et que, d'autre part, on observe que les garçons décrochent parce qu'ils ne sont pas à l'aise à l'école, qu'ils n'obtiennent que de piètres résultats et qu'ils préfèrent consacrer leurs efforts à la recherche d'un travail plus exigeant physiquement qu'intellectuellement et qui leur procurera plus de satisfaction, il est assez évident que les mêmes considérations ne produiront pas les mêmes

effets sur les deux sexes. Dans cette lutte contre le décrochage, il faut également considérer que si les filles décrochent en moins grand nombre, il arrive plus souvent dans leur cas que cette décision devienne irréversible tandis que les garçons, pour améliorer leur situation sur le marché du travail, auront davantage tendance à reprendre leurs études à l'éducation permanente par suite d'un abandon. Il serait ainsi inapproprié de se désintéresser du sort des filles du fait que les garçons composent la grande majorité des décrocheurs. Il faut s'intéresser aux deux groupes et à leurs particularités pour en arriver à une action efficace.

.../

L'égalité pour toutes les Québécoises (suite)

La nécessité de l'analyse différenciée selon les sexes s'est imposée à l'échelle internationale à la suite de la Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes à Beijing en 1995. Nous pouvons donc profiter des travaux entrepris en cette matière dans les pays les plus avancés. Nous pouvons aussi échanger avec eux sur nos expérimentations respectives pour construire, de la façon la plus sûre et la plus efficace possible, les outils nécessaires à la prise en compte de la différenciation sexuelle dans la société québécoise lors de l'élaboration et de l'adoption de politiques ou autres mesures. Il est de première importance de maintenir ce projet mobilisateur et de lui conserver le soutien ferme des autorités politiques et administratives. Les travaux réalisés à ce jour partout dans le monde démontrent en effet que les chances de succès sont étroitement liées à l'importance que les gouvernements accordent à cette nouvelle approche et à la sensibilité qu'ils manifestent pour en reconnaître les enjeux.

La prévention des grossesses précoces et le soutien des mères adolescentes :

Le deuxième projet mobilisateur porte sur la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes. Entre 1980 et 1992, le Québec a enregistré une augmentation de 57 % du taux de grossesses à l'adolescence. Bien qu'il y ait eu une stabilisation et même une légère régression depuis, cette problématique apparaît toujours préoccupante. En 1997, ce sont près de 3800 adolescentes de moins de 18 ans qui sont devenues enceintes au Québec; 247 d'entre elles avaient moins de 15 ans. Au cours de cette même année, la proportion des grossesses qui se sont terminées par une interruption volontaire atteignait 81 % chez les moins de 15 ans et 66 % chez les 15 à 17 ans. Je suis bouleversée quand je pense à toute l'angoisse, à toute la détresse et à toute la tristesse qui se cachent derrière ces chiffres impersonnels.

En somme, la pièce maîtresse de l'intervention gouvernementale et paragouvernementale doit se situer d'abord dans la prévention. L'édification d'une solide estime de soi chez les jeunes filles et l'adoption de comportements responsables et efficaces en matière de contraception, tant chez les filles que chez les garçons, apparaissent de première nécessité.

Les travaux qui ont été réalisés depuis 1997 ont permis aux ministères et aux organismes du gouvernement concernés par ces questions d'établir, sous forme de principes directeurs, une base commune qui assure la cohésion des interventions à venir. En plus des mesures préventives, qui comprennent notamment la promotion des rapports égaux entre les filles et les garçons et l'apprentissage d'une sexualité responsable, il est apparu opportun d'introduire une étape d'aide et d'accompagnement de la jeune fille dans la prise de décision face à l'issue de sa grossesse. Le soutien aux mères adolescentes se fonde principalement sur l'acquisition, par ces dernières, d'une solide autonomie personnelle et économique, c'est-à-dire par l'accès aux études, à la formation et à l'emploi. Un plan d'action découlant des orientations communes sera bientôt proposé par le groupe de travail. Il devra en particulier prévoir l'accès à l'information et aux services dans toutes les régions du Québec. Il serait en effet intolérable que dans une société aussi avancée que la nôtre, des maternités non désirées résultent de la carence des services appropriés.

Le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique :

Le troisième projet mobilisateur, lui aussi amorcé en 1997, vise à accélérer la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique. Qui n'a pas en tête à ce sujet l'image stéréotypée des filles et des garçons devant un moteur ou quelque autre engin : les unes demandant : à quoi ça sert?, les autres curieuses de savoir : comment ça marche? Il y a entre ces deux attitudes toute une culture, tout un conditionnement social à percer. Ce

n'est pas facile de comprendre pourquoi les filles, qui enregistrent de très bons résultats scolaires, même dans les matières techniques et scientifiques, se détournent soudainement de ces champs du savoir pour s'orienter en très grande majorité vers des domaines plus traditionnellement féminins. En soi, le phénomène serait moins inquiétant si les tendances indiquaient que les emplois de l'avenir, bien rémunérés, stables et offrant des conditions de travail stimulantes, se situaient dans ces créneaux traditionnels. C'est bien loin d'être le cas. Nous sommes sous le règne de l'économie du savoir et les Québécoises doivent en tirer parti tout autant que les Québécois.

.../

L'égalité pour toutes les Québécoises (suite)

Mais comprenons-nous bien. L'objectif n'est pas de diriger massivement les filles et les femmes vers les sciences et l'innovation technologique. Ce que nous souhaitons, c'est que celles qui en manifestent le goût, l'intérêt et les aptitudes ne soient pas détournées de ces champs professionnels par un environnement défavorable. Nous souhaitons aussi susciter et entretenir l'intérêt des filles pour ces matières de façon à élargir la gamme de leurs possibilités de choix de formation et de carrière. Nous devons en effet constater que malgré les progrès importants observés au cours des trente dernières années en matière de scolarisation et d'intégration au marché du travail, les femmes sont peu nombreuses à exercer une profession en informatique, en sciences appliquées et en génie et qu'elles demeurent encore maintenant sous-représentées dans les champs d'études conduisant à une telle profession.

Il importe donc de donner une certaine cohésion et une efficacité accrue aux interventions que le gouvernement est en mesure de mener pour corriger cette situation qui risque d'accentuer les difficultés que les femmes éprouvent sur le marché de l'emploi quand par ailleurs l'industrie fait face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines scientifique et technologique. Si les femmes demeurent en marge de ces secteurs d'avenir, les inégalités de revenus et les disparités socio-économiques qui s'ensuivent entre elles et les hommes ne pourront que s'accentuer. Mais au-delà de ces considérations économiques, ce qui est également en cause, c'est la capacité de créativité et d'innovation ainsi perdue. Au moment où la matière grise devient un important facteur de production, le Québec ne peut certainement pas se priver de la moitié de son potentiel. Il est donc capital que les travaux soient poursuivis pour redresser ce déficit.

Tous ces projets mobilisateurs, vous l'aurez constaté, sans être nécessairement orientés vers les jeunes, sont conçus pour créer des conditions plus favorables à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes filles et des jeunes femmes. Si nous ne pouvons entièrement corriger les disparités que nous observons actuellement entre les femmes et les hommes, nous avons vraiment à cœur de faire en sorte que les générations montantes ne soient pas exposées aux mêmes situations et puissent faire des choix différents.

Les actions sectorielles

J'aimerais maintenant vous entretenir quelques instants des actions sectorielles qui seront menées sous les différents thèmes qui correspondent aux besoins prioritaires des femmes du Québec pour atteindre une véritable égalité avec les hommes. Ici encore, j'aimerais vous entretenir d'abord du tout nouveau thème que nous avons inscrit au programme 2000-2003, même s'il s'agit en fait du neuvième.

Comme suite à l'adoption en 1997 d'une cinquième orientation de la Politique en matière de condition féminine visant à assurer la place des femmes dans le développement des régions, le programme d'action s'enrichit en effet pour la période 2000-2003 d'un neuvième thème, **le développement local et régional**. Les actions rassemblées sous ce thème ont pour objet que les femmes deviennent partenaires actives et bénéficiaires de ce développement. En introduction au rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, en 1988, madame Gro Harlem Brundtland, la présidente, écrivait que « l'environnement est le lieu où chacun de nous vit et le développement est ce que nous essayons de faire pour améliorer notre sort à l'intérieur de ce même lieu ». La régionalisation en cours au Québec et la redéfinition des responsabilités locales et régionales qu'elle implique constituent une occasion privilégiée d'accélérer les progrès et d'ouvrir la voie à une égalité réelle et durable entre les femmes et les hommes dans le développement de leur milieu de vie. Les réalités différentes des femmes et des hommes nécessitent une adaptation des interventions du gouvernement comme des organisations qui agissent en partenariat avec lui. Les instances locales et régionales sont les mieux placées pour saisir le plus justement possible

les particularités des conditions de vie propres aux hommes et aux femmes sur leur territoire et à les prendre en considération dans leurs activités d'aménagement et de développement.

Je me répète mais je crois nécessaire d'insister sur ce point : ce n'est ni dans l'isolement ni dans l'affrontement que les rapports d'inégalité entre les femmes et les hommes ont les meilleures chances de se résoudre mais bien dans une collaboration soutenue et une action concertée, toutes deux respectueuses des différences, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale.

.../

L'égalité pour toutes les Québécoises (suite)

L'autonomie économique des femmes constitue la première orientation de la Politique en matière de condition féminine. **L'emploi et la conciliation entre le travail et la famille** est le premier thème du programme d'action et celui qui regroupe le plus grand nombre d'engagements ministériels. Ce n'est pas un hasard. Sans autonomie financière, il peut difficilement y avoir de réelle autonomie personnelle. Pour la plupart d'entre nous, autonomie signifie donc intégration au marché de l'emploi, mais aussi intégration dans des conditions égalitaires et respectueuses des différences et des réalités particulières que vivent les femmes. C'est dans cette optique que s'inscrivent toutes les actions des ministères rassemblées sous ce thème.

La maternité, tout comme la paternité, appartient avant tout au domaine privé. C'est un projet de vie, une aspiration bien légitime qui devrait d'abord être vécu comme une joie, un événement personnel. Parallèlement, c'est aussi une fonction sociale qui, en dépit des responsabilités qu'elle comporte, ne devrait pas entraîner de préjudice pour l'un ou l'autre des parents. Si on observe en général que les hommes, à la naissance d'un enfant, consolident leur position en emploi, on peut constater qu'à l'inverse, dans les mêmes circonstances, les femmes sont souvent pénalisées : leur maintien en emploi et leur progression de carrière sont facilement compromis, quels qu'en soient les motifs. Bien sûr, il n'appartient pas au gouvernement de distribuer de façon équitable les responsabilités familiales à l'intérieur des ménages. Il lui appartient cependant d'établir les conditions les plus favorables possibles pour que la naissance et l'éducation des enfants puissent être vécues sans porter atteinte à la capacité d'aucun des parents de participer au marché du travail. C'est ce que nous recherchons comme gouvernement.

L'égalité entre les femmes et les hommes est le fil conducteur de ce programme d'action. Il va de soi que le second thème retenu, **la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales**, ne résume pas à lui seul toute l'action gouvernementale en ce sens. Ce thème rassemble surtout les mesures spéciales qui se rattachent à l'assistance financière aux femmes qui vivent des difficultés économiques, comme par exemple l'aide au logement ou le soutien accordée aux femmes responsables de foyer monoparental. D'une façon générale, l'action gouvernementale est davantage orientée vers les moyens qui permettent aux femmes d'acquérir une véritable autonomie par la formation et l'intégration au marché du travail. Cependant, force est de reconnaître que dans certains cas, celui des femmes âgées vivant seules et celui des femmes monoparentales en particulier, la situation de faible revenu est plus difficile à corriger et exige une attention et des mesures particulières, quelle que soit par ailleurs la vigueur de l'économie québécoise.

Le troisième thème, **le partage du pouvoir**, apparaît comme une exigence inéluctable d'une société authentiquement démocratique. Pourquoi? Pour une raison très simple : nous vivons dans une démocratie de représentation et les femmes composent la moitié de la population. Il est légitime qu'elles participent à part égale aux décisions qui façonnent leur milieu de vie, qui président à la répartition des ressources et qui orientent les destinées collectives. Les femmes vivent des réalités différentes, elles ont des préoccupations différentes; elles doivent pouvoir imprimer leurs valeurs et leurs façons de faire dans les institutions comme dans les entreprises. Le partage du pouvoir doit prendre place dans toutes les sphères d'activité et à tous les niveaux, que ce soit à l'échelon local, régional ou national. Il est certain que les femmes ne pourront pas y parvenir en demeurant en marge. Les transformations que les femmes souhaitent apporter à la société, ne seront pas possibles sans que des alliances solides et des réseaux de coopération durables soient établis avec les hommes qui partagent ces postes de pouvoir.

L'éducation et la formation, qui composent le quatrième thème, apparaissent comme les conditions premières pour avoir accès à des emplois de qualité, et éventuellement à des postes de responsabilités. La scolarité est un domaine où les femmes ont enregistré des progrès tout à fait remarquables en quelques dizaines d'années. Elles détiennent

désormais plus de la moitié des diplômés d'études collégiales et universitaires. Elles ont cependant tendance à délaisser les champs d'études reliés aux secteurs stratégiques qui semblent les plus prometteurs pour l'avenir, en particulier le génie, les mathématiques, l'informatique. Selon certaines études, l'environnement familial et social y serait pour beaucoup. Il y a donc lieu de renforcer dans le système éducatif l'adhésion collective aux valeurs liées à l'égalité des sexes et à susciter l'intérêt des jeunes filles pour les métiers non traditionnels, en particulier ceux qui sont associés aux sciences et à l'innovation technologique. Les jeunes filles et les femmes doivent diversifier leur choix de carrière pour avoir accès de façon plus certaine à des emplois de qualité, stables et bien rémunérés, participant ainsi elles-mêmes à la réduction des disparités socio-économiques.

.../

L'égalité pour toutes les Québécoises (suite)

Le cinquième thème, **la santé et le bien-être**, est un domaine où les différences entre les femmes et les hommes sont irréductibles. Il exige donc du gouvernement une intervention adaptée à leurs réalités respectives. Les premières préoccupations du mouvement des femmes ont été associées à la santé reproductive, aux droits et aux besoins des femmes à cet égard. Ces préoccupations, comme celles du gouvernement d'ailleurs, se sont maintenant élargies à de nouveaux sujets, comme l'évolution de la génétique, et, de façon plus globale, à l'impact de la situation sociale et économique des femmes sur leur état de santé. En particulier, suite à la transformation du système de santé, le gouvernement recherche des solutions aux problèmes qui peuvent en résulter sur les femmes, que ce soit à titre de requérantes de services, d'« aidantes naturelles », ou de travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux.

La lutte contre la violence constitue le sixième thème de l'action gouvernementale. C'est en raison de l'importance et de la gravité de ce phénomène dans la vie des femmes qu'il est inscrit au plan d'action puisque le gouvernement a adopté en cette matière en 1995 une politique d'intervention axée sur la prévention et le dépistage de la violence conjugale, sur l'adaptation des services selon les réalités particulières vécues par les victimes et selon les régions de même que sur l'action concertée des services sociaux, judiciaires et correctionnels. Cette politique, toujours en vigueur, comporte son propre plan d'action et ses propres mécanismes d'évaluation. D'une façon plus générale, le gouvernement est à mettre au point avec ses partenaires des orientations en matière d'agressions à caractère sexuel, une des formes de violence qui affectent le plus durement les femmes. Je vous épargnerai les statistiques, mais même s'il y a diminution, aussi longtemps que ce fléau sévira, avec toutes les séquelles, la douleur et la détresse qu'il entraîne, nous devons le combattre fermement. Pour réprimer la violence contre les femmes, ce n'est pas seulement l'action du gouvernement qui est nécessaire, mais la mobilisation de toute la société. Nous devons aussi, avec nos partenaires du secteur communautaire, augmenter la sécurité des femmes qui doivent trouver refuge hors de chez elles.

Les forums internationaux nous ont permis de constater que les problèmes vécus par les femmes du Québec sont sensiblement les mêmes que ceux des autres femmes dans le monde. Le X^e Symposium international de victimologie tenu récemment à Montréal nous a en particulier permis de constater que souvent, la réponse de la société québécoise et de son gouvernement aux problèmes de violence se situe à l'avant-garde des interventions progressistes. La persistance du phénomène est certes désolante; mais au moins avons-nous ainsi l'assurance d'être sur la bonne voie pour y remédier. **Les relations internationales**, septième thème du programme d'action, permettent essentiellement d'élargir les liens de solidarité que nous partageons avec toutes les femmes du monde, de leur apporter notre soutien et notre expertise dans la résolution des problèmes auxquels elles font face aussi bien que de profiter de leur aide pour résoudre les nôtres. Les rencontres internationales sont également l'occasion de prendre le pouls de la dynamique et des tendances en ce qui a trait à l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes et de construire les alliances stratégiques les plus efficaces pour en accélérer les progrès.

La reconnaissance et le respect des droits constitue, le huitième thème du programme d'action. Au Québec, où l'égalité juridique des femmes est entièrement acquise et reconnue, plus de soixante lois ayant une incidence particulière sur l'exercice des droits ou les conditions de vie des femmes ont été modifiées ou adoptées depuis 1995. Ces lois renforcent les valeurs d'égalité et de justice sociale et créent les conditions propices à une réelle égalité de fait. D'autres mesures législatives peuvent être jugées nécessaires pour mieux établir ce droit à l'égalité dans différents domaines. Ainsi, un projet de loi a été récemment déposé pour étendre, sous certaines conditions, l'obligation d'implanter un programme d'accès à l'égalité en emploi aux sociétés d'État, aux institutions d'enseignement, aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux, aux municipalités et à l'effectif

policier de la Sûreté du Québec. Le Québec améliore constamment ses lois, ses règlements, ses politiques et ses procédures conformément aux dispositions de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* à laquelle il s'est déclaré lié en 1978.

Conclusion

Compte tenu de l'ampleur des problèmes sous-jacents aux différents thèmes retenus pour le programme d'action 2000-2003 visant l'égalité pour toutes les Québécoises, vous serez peut-être tentés de me dire que les moyens que nous projetons de mettre en œuvre pour parvenir à nos objectifs sont beaucoup trop modestes. Je ne vous cache pas .../

L'égalité pour toutes les Québécoises (suite)

que tous les membres du gouvernement souhaiteraient faire davantage parce que tous sont conscients qu'aussi longtemps que persisteront les disparités socio-économiques entre les femmes et les hommes, notre action ne pourra pas être entièrement satisfaisante.

Ce programme d'action dessine la trame dans laquelle s'inscriront nos actions pour les trois prochaines années, conformément aux orientations de la *Politique en matière de condition féminine Un avenir à partager...*, qui arrivera à son terme en 2003. Il n'est pas exclu que d'autres engagements puissent être pris en cours de route, que d'autres gestes puissent être posés pour accélérer les changements. Cependant, nous ne pouvons pas réécrire l'histoire, nous ne pouvons ni changer le passé, ni abolir les injustices historiques dont ont été victimes les femmes, ni même corriger toutes les conséquences qu'elles en subissent encore aujourd'hui. Tout ce que nous pouvons faire, et nous nous y appliquons avec ardeur, c'est de travailler sans relâche à la construction d'une réelle égalité, c'est de développer des alliances et des complicités qui assureront la solidité de ces changements, c'est de tracer la voie pour que les générations montantes puissent accéder à des conditions de vie véritablement égalitaires.

Je vous remercie.

Vous pouvez vous procurer le Programme d'action 2000-2003, *L'égalité pour toutes les Québécoises*; et le Rapport synthèse du *Programme d'action pour toutes les Québécoises 1997-2000* en vous adressant au :

Secrétariat à la condition féminine
1050, rue des Parlementaires, 3^e étage,
Québec (Québec) G1R 5Y9
Téléphone : 418-643-9052
Télécopieur : 418-643-4991
cond.fem@scf.gouv.qc.ca

C'est parti pour l'ARUC IREF/Relais-femmes !

Lyne Kurtzman, coordonnatrice de l'ARUC

Officiellement fondée au mois de mars dernier, l'Alliance de recherche université-communauté (ARUC) IREF/Relais-femmes a pris véritablement son envol comme entité autonome ce mois-ci. Elle a maintenant pignon sur rue au pavillon des sciences de l'éducation, où l'UQAM a mis à sa disposition de beaux locaux (N-2240 à N2280) avec le mobilier requis. L'ARUC entreprend donc sa programmation pour l'an 1 avec des activités de recherche et de mobilisation en lien avec la Marche mondiale des femmes et avec l'organisation d'ateliers, dont un sur le partenariat et un sur le transfert des connaissances.

L'ARUC est en fait une infrastructure de recherche formée de deux unités, l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) et Relais-femmes. Elle vise, de façon prioritaire, le développement de partenariats de recherche, de formation et de transfert des connaissances entre les professeures de l'IREF et des groupes de femmes réunis au sein de Relais-femmes. Ces partenariats doivent toucher l'un des trois domaines couverts par l'ARUC, soit **la famille, l'économie ou la politique et la citoyenneté**. Reflétant les intérêts communs des chercheuses et des intervenantes qui en font partie, trois questions servent d'éléments intégrateurs à la programmation, à savoir :

1. **Comment reposer la question de l'égalité dans un monde en mutation ?**
2. **Comment traiter les tensions inhérentes à la rencontre entre universalisme et particularismes, entre diversité et solidarité, et entre pluralisme et démocratie ?**
3. **Comment conceptualiser et participer à la mise en œuvre d'actions transformatrices sur le terrain ?**

.../

C'est parti pour l'ARUC IREF/Relais-femmes ! (suite)

L'ARUC entend soutenir financièrement et intellectuellement des projets, ou encore des démarches menant à des projets, qui créent de nouvelles alliances entre chercheuses de l'UQAM et intervenantes, qui resserrent les liens entre celles-ci, et qui nourrissent des questionnements produisant un effet de levier sur le développement de la recherche scientifique dans les trois domaines mentionnés.

La deuxième question, celle portant sur les oppositions entre universalisme et particularisme, est déjà sur notre planche de travail. La Marche mondiale des femmes contre la violence et la pauvreté nous fournit un *momentum* politique et des données riches pour réfléchir ensemble sur le sens et les réponses possibles soulevés par cette question qui confronte le mouvement des femmes depuis au moins les deux dernières décennies. À cet égard, une cinquantaine de chercheuses, d'étudiantes et de représentantes de groupes de femmes participeront à New York, sous la bannière de l'ARUC, à la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Pour la première fois réunies dans le cadre de l'Alliance, elles participeront également, dans l'autobus qui les mènera devant l'Organisation des Nations unies, à un séminaire, le premier d'une série portant sur cette question, et qui sera intitulé, en écho au thème de la Marche, *2000 bonnes raisons de penser!* Un aspect important du rôle de l'ARUC est en effet la prospection et l'identification de nouveaux angles de recherche féministe et de moyens novateurs de créer et de soutenir des partenariats pouvant apporter des réponses tant aux attentes et aux questions que se posent les groupes de femmes au regard de leur pratique d'intervention qu'à celles des chercheuses universitaires.

L'ARUC est composée de 28 chercheuses de l'UQAM, de cinq chercheuses d'autres universités qui sont des collaboratrices de Relais-femmes et de 21 groupes de femmes. Il s'agit d'une organisation paritaire, les décisions concernant les orientations et le financement des projets se prennent au sein d'un comité conjoint composé d'un nombre égal de chercheuses et de représentantes groupes de femmes. En font partie les suivantes : Francine Descarries, directrice universitaire de l'ARUC; Marcelle Dubé, directrice communautaire de l'ARUC; Lyne Kurtzman, coordonnatrice de l'ARUC; Micheline de Sève, directrice de l'IREF; Ruth Rose, chercheuse en sciences économiques; Clémence Lambert du groupe Nouveau départ, et enfin Nathalie Duhamel de la Société Élisabeth Fry.

Au jour le jour, l'ARUC est gérée et animée par un comité de direction formé des trois premières sus-mentionnées. Une assistante administrative complétera bientôt cette équipe. Présentement, nous sommes en train de définir les orientations et les critères qui guideront le financement des activités et des projets qui seront initiés par les professeures ou les groupes faisant partie de l'ARUC. Un lancement officiel de l'Alliance est prévu pour le 2 novembre.

N'hésitez pas à me joindre pour toute information concernant ce beau grand projet, qui consacre quelque vingt ans de collaboration étroite entre les professeures de l'UQAM et les groupes de femmes. Voici mes nouvelles coordonnées: téléphone : 987-3000 (poste 2350); local : N-2280.

PARUTIONS RÉCENTES :

Micheline Beauregard

N.B. Petit rappel... Nous sommes heureuses de souligner les publications nouvelles quand elles nous sont signalées...

CÔTÉ, Denyse, 2000. *La garde partagée. L'équité en question*, Montréal, les éditions du remue-ménage, 202 p.

FRIGON, Sylvie et Michèle Kérisit (dir.), 2000. *Du corps des femmes*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, coll. Études des femmes, 307 p.

.../

PARUTIONS RÉCENTES (suite):

HAMEL, Caroline, 2000. *L'interaction des inégalités sociales (sexe, race et origine sociale) et son influence sur les aspirations scolaires et les représentations de situations éducatives*, Québec, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF) de l'Université Laval, Les Cahiers de recherche du GREMF, no 81, 122 p.

LACELLE, Nicole (dir.), 2000. *À l'école du pouvoir*, Montréal, les éditions du remue-ménage, 138 p.

MESSING, Karen, 2000. *La santé des travailleuses. La science est-elle aveugle?*, Montréal, les éditions du remue-ménage, 306 p.

RECHERCHES FÉMINISTES, 1999. *Invisibles et visibles*, vol. 12, no2, 226 p. Ce numéro a été publié sous la direction de Renée Cloutier.

RELIGIOLOGIQUES, printemps 2000. *Luce Irigaray : le féminin et la religion*, no 21. Ce numéro a été publié sous la direction de Marie-Andrée Roy. Il est disponible sur Internet : www.unites.uqam.ca/religiologiques

ROCHE, Sylvie (dir.), 2000. *De l'une à l'autre, le fil de l'histoire. Récits de vie de femmes syndiquées*, Montréal, les éditions du remue-ménage, 233 p.

ROY, Marie-Andrée et Anick Druelle (dir.), 2000. *Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, Institut de recherches et d'études féministes, UQAM, Cahiers de l'IREF, no 5, 206 p.

DES INVITATIONS ...Colloque « Figures de l'altérité : amour, amitié, accompagnement »

Musée de la civilisation de Québec

20 et 21 octobre 2000

Pour information : Andrée Fortin, tél.: (418) 656-3889

Forum sur la recherche-action, organisé par l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF)

Les 17 et 18 novembre 2000, à Ottawa

Pour information : Marika Morris, Tél.: (613) 563-0681, poste 227

Courriel : mmorris@criaw-icref.ca

Colloque de l'Association Canadienne des Études sur les Femmes (ACEF) dans le cadre du Congrès des sciences sociales et humaines (22 au 30 mai 2001)

Cette année, le congrès aura lieu à l'Université Laval. L'appel de propositions est disponible sur le site Internet : (http://www.brocku.ca/cwsa_acef)

Pour recevoir une version de l'appel de propositions par la poste on peut s'adresser à :

Liz Kaethler

Directrice Exécutive

ACEF/CWSA
a/s Brock University
500 Glenridge Avenue, MC A335
ST. CATHARINES, ON L2S 3A1
TÉL: (905)688-5550 poste 4737
FAX; (905)688-8337
Courrier électronique: lkaethle@spartan.ac.brocku.ca

Et n'oubliez surtout pas de mettre à votre agenda la Journée de réflexion portant sur le vécu des chercheuses féministes de diverses origines organisée par le RQCF, le 25 novembre prochain, à Montréal.